

Mémoire déposé à monsieur Luc Fortin

Ministre de la Culture et des Communications
du Québec

Dans le cadre de la consultation publique pour
le renouvellement de la Politique culturelle du
Québec

10 août 2016



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. *Avec vous.*

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6

T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

LA MRC D'ARGENTEUIL ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Localisée dans la région administrative des Laurentides, plus précisément dans les Basses-Laurentides, la MRC d'Argenteuil regroupe neuf municipalités locales réparties sur un territoire de 1 339 km². Bordé au sud par la rivière des Outaouais, son territoire est sillonné du nord au sud par deux rivières d'importance, la rivière du Nord et la rivière Rouge. Sa ville-centre est Lachute avec ses 12 876 habitants. La MRC compte une population totale de 32 712 habitants permanents auxquels s'ajoutent près de 15 000 saisonniers en période estivale.

En 1999, au cours de la 2^e année d'existence du programme *Villes et villages d'art et de patrimoine* (VVAP) administré par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la MRC d'Argenteuil a procédé à l'embauche d'une agente de développement culturel. En adhérant à ce réseau, la MRC d'Argenteuil s'est dotée d'une importante ressource dédiée à la protection et la mise en valeur du patrimoine, des arts et de la culture au sein de son équipe. Lorsque le soutien du programme VVAP pris fin en 2010, la MRC a conservé le poste d'agente de développement culturel, lequel est maintenant considéré comme un atout essentiel au développement économique, social et culturel du territoire.

En 2005, la MRC d'Argenteuil adopte sa Politique culturelle, fruit d'un travail de recherche, de réflexion et de concertation qui s'est étalé sur plus de dix-huit mois. La MRC d'Argenteuil fut la première à se doter d'une Politique culturelle dans la région des Laurentides. Voici les six orientations qui guident cette politique :

- Encourager et soutenir l'accès à la culture pour tous les citoyens;
- Favoriser l'épanouissement de l'identité culturelle de la collectivité;
- Améliorer la qualité culturelle du cadre de vie des citoyens;
- Encourager et soutenir les artistes professionnels, les professionnels de la culture et les organismes culturels du territoire;
- Promouvoir et encourager la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel;
- Encourager et soutenir les municipalités qui voudraient se doter d'une politique culturelle.

En 2006, la MRC d'Argenteuil a conclu sa première entente de développement culturel avec le MCC. Depuis, trois autres ententes ont été conclues afin de développer l'accès à la culture pour les citoyens et citoyennes et pour protéger et mettre en valeur le patrimoine dans une perspective de développement durable des collectivités. Le développement culturel et la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine sont des enjeux prioritaires de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil intitulée *Ensemble, façonnons l'avenir*.

Dans le cadre de cette version préliminaire du mémoire de la MRC d'Argenteuil, il sera question des ententes de partenariat avec les instances de développement régional. Dans le cadre de la présentation qui sera faite au ministre le 16 juin prochain, les thèmes suivants seront aussi abordés : le soutien aux organismes culturels, la protection et mise en valeur du patrimoine, le virage numérique et l'accès à la culture. Ces thèmes auront préalablement fait l'objet d'une séance de travail et de réflexion à la MRC d'Argenteuil au mois de juin. Un ajout reprenant ces thèmes sera transmis au Ministère afin qu'il puisse être annexé à ce mémoire.

1- LES ENTENTES DE PARTENARIAT AVEC LES MRC: UN IMPORTANT LEVIER DE DEVELOPPEMENT CULTUREL RÉGIONAL

Avec la mise en place du programme VVAP et des ententes de partenariat avec les instances municipales et régionales, les MRC ont été appelées à jouer un rôle beaucoup plus important en matière de développement culturel et de mise en valeur des arts et du patrimoine. Dans les MRC composées d'une majorité de municipalités de moins de 5 000 habitants, ces ententes de partenariat jouent un rôle très important car elles permettent de développer des projets régionaux qui génèrent des retombées tangibles dans les municipalités locales qui autrement, ne disposent pas ou peu de ressources humaines et financières pour la valorisation des arts, de la culture et du patrimoine. Sur les neuf municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil, sept sont des municipalités comptant moins de 5 000 habitants.

Entre 2006 et 2016, quatre ententes de développement culturel furent conclues entre la MRC d'Argenteuil et le MCC. Au total, 160 000 \$ ont été investis par le MCC et 216 285 \$ par la MRC d'Argenteuil. Ces ententes, qui constituent un véritable effet de levier, ont permis de réaliser des actions structurantes, desquelles découlent encore aujourd'hui différentes initiatives. Par exemple, la réalisation d'inventaires du patrimoine et d'études de caractérisation du patrimoine nous permet de mener des actions de protection, de préservation et de mise en valeur du patrimoine. Ces inventaires constituent des outils de travail fort précieux pour les inspecteurs et urbanistes des différentes municipalités qui composent la MRC.

Également, des projets initialement soutenus dans le cadre de ces ententes sont devenus des actions récurrentes financées entièrement par la MRC d'Argenteuil. Par exemple, l'organisation par la MRC de la *Foire de Noël Saveurs et culture d'Argenteuil* qui met annuellement en vedette les artistes et artisans de la région et le *Fonds de développement culturel* qui offre un soutien financier aux artistes et aux organismes pour des projets culturels.

Avec des sommes relativement modestes, la MRC d'Argenteuil fait le constat qu'elle a pu mener des actions structurantes et générer des retombées positives pour la collectivité. D'ailleurs, la MRC s'est vue décerner au fil des ans plusieurs prix pour des initiatives en lien avec la valorisation des arts, de la culture et du patrimoine. Par exemple :

- 2014 - Prix Culture et développement, population entre 20 000 et 100 000 habitants – Les Arts et la Ville, pour le documentaire *La gare de Lachute, une épopée formidable Québec*
- 2010 - Prix Culture et développement décerné par l'organisme Les Arts et la Ville dans la catégorie 20 000 à 100 000 habitants, pour le livre de bienvenue à l'enfant « Bébé chevreuil découvre Argenteuil »

À travers la réalisation de ces ententes de développement culturel, la MRC a acquis de l'expérience, développé des partenariats solides et une connaissance beaucoup plus fine du territoire et de ses habitants. Les ententes de développement culturel demeurent le principal levier de la MRC d'Argenteuil pour réaliser des projets culturels et de mise en valeur des arts et du patrimoine. Forts de l'expérience de ces trois ententes, et d'une quatrième d'une durée d'un an qui est présentement cours, la MRC d'Argenteuil dresse plusieurs constats et émet des recommandations.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Tout d'abord, la MRC d'Argenteuil estime que le cadre de référence adopté en 2011 permet de cibler des projets qui correspondent à ses besoins et spécificités. Il est très important de conserver cette vision large de la culture, dans une perspective de développement des collectivités et d'accès à la culture pour tous.

Toutefois, la MRC d'Argenteuil est inquiète de voir les crédits budgétaires pour ces ententes sans cesse diminuer et de constater que la nature des projets prévus dans les ententes doivent de plus en plus s'arrimer aux différentes enveloppes budgétaires gouvernementales disponibles (ex : plan d'action du livre, plan culturel numérique, fonds du patrimoine culturel du Québec). Les ententes de développement culturel doivent demeurer souples et flexibles pour répondre davantage aux besoins et aux impératifs de la communauté.

De plus, pour l'élaboration de ces ententes, la MRC salue l'approche d'ouverture dont fait preuve la Direction régionale de la culture de Laval, Lanaudière et des Laurentides. Un dialogue constructif qui, à ce jour, a permis de conclure des ententes significatives pour la communauté argenteuilloise.

Ensuite, l'expérience nous a démontré qu'en moyenne, une entente met environ trois ans à se réaliser. La MRC estime que la conclusion d'ententes de partenariat sur une base annuelle s'avère contreproductive et exigeante en terme de gestion, d'administration et de reddition de comptes et ce, pour toutes les parties. La MRC propose plutôt de revenir minimalement à des ententes de développement culturel triennales. Il serait aussi très intéressant d'aller vers des ententes de quatre ou même cinq ans. Cela pourrait favoriser la pérennité des projets et le développement d'une vision à plus long terme.

Enfin, la MRC est d'avis que les ententes de partenariat avec les instances municipales et régionales doivent demeurer au cœur de la nouvelle Politique culturelle du Québec pour ainsi développer et faire rayonner la culture dans les régions et les municipalités.

2- SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS ET AUX MUSÉES EN RÉGION

La présence d'organismes culturels contribue de façon importante au développement artistique et culturel d'un territoire, au développement d'un sentiment d'appartenance et d'une identité régionale. À l'extérieur des grands centres, ces organismes sont beaucoup moins nombreux. Leur dynamisme, leur professionnalisation et leur rayonnement sont d'autant plus importants pour favoriser l'accès et la participation des citoyens aux arts et à la culture. Il est important de soutenir adéquatement les organismes de notre région afin qu'ils puissent consolider leur mission, évoluer et se déployer pleinement.

Avec l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ), les MRC sont de plus en plus sollicitées pour soutenir financièrement différents organismes et projets régionaux. Les montants alloués aux MRC dans le cadre du nouveau Fonds de développement des Territoires, (FDT), mis en place en application du projet de loi 28 : (« Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 »), adoptée par l'Assemblée nationale en avril 2015, sont nettement inférieurs aux sommes cumulatives que les MRC recevaient précédemment du gouvernement du Québec pour la mise en œuvre de divers programmes : Pacte rural, Agents ruraux, fonctionnement des MRC, aide aux CLD, etc.

Pour Argenteuil, ce manque à gagner récurrent représente environ 350 000 \$ par année, auquel s'ajoute la disparition du Fonds de développement régional (FDR), jadis administré par les CRÉ. Ainsi, en raison de cet écart financier important, la MRC d'Argenteuil est malheureusement dans l'impossibilité de soutenir financièrement la plupart des organismes et des projets à l'échelle des Laurentides, sans un apport supplémentaire provenant du gouvernement du Québec.

La MRC dispose annuellement d'un fonds culturel de 15 000 \$ pour soutenir des projets issus d'artistes et d'organismes culturels de notre territoire. De plus, la MRC investit plus de 90 000 \$ par année dans le soutien au fonctionnement de plusieurs organismes, dont le Musée régional d'Argenteuil et le Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides (BCTL).

Le Musée régional d'Argenteuil

Au sujet du réseau muséal, la MRC croit qu'il est grand temps que le MCC lève le moratoire sur la reconnaissance des musées et se dote de critères spécifiques pour reconnaître les musées régionaux. Le Musée régional d'Argenteuil existe depuis 78 ans et possède une impressionnante collection de plus de 10 000 artefacts, 12 mètres linéaires d'archives et des centaines de publications rares. Il s'agit de l'un des plus vieux musées d'histoire au Québec après le château Ramezay. Son potentiel de développement est immense mais il a besoin de fonds récurrents pour assurer son fonctionnement, voire sa survie.

Le Musée régional d'Argenteuil a bénéficié en 2015 et en 2016 d'une aide financière annuelle de 50 000 \$ de la MRC d'Argenteuil afin de lui permettre de remplir sa mission et de se développer pleinement. À cet effet, la MRC recommande que le MCC développe un nouveau cadre d'entente de partenariat afin de permettre la conclusion d'ententes portant sur un soutien partagé avec le monde municipal pour assurer le fonctionnement des musées régionaux. Nul doute que la conclusion d'une telle entente entre le ministère et la MRC favoriserait la pérennité de cette institution et permettrait au Musée régional d'Argenteuil d'assumer sa mission avec conviction.

À l'heure actuelle, il serait aussi important que les musées régionaux, mêmes s'ils ne sont pas reconnus, puissent bénéficier des divers programmes offerts par le MCC : plus particulièrement celui d'Aide au renouvellement des expositions permanentes ainsi que le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ).

Le Centre musical CAMMAC

Outre le Musée régional d'Argenteuil, la MRC bénéficie de la présence sur son territoire d'une autre grande institution culturelle; le Centre musical CAMMAC situé à Harrington. Le Centre musical CAMMAC existe depuis 1958 et accueille sur son site les enfants, les familles, les aînés, les amateurs, comme les mélomanes, d'ici et d'ailleurs au Québec, au Canada et aux États-Unis, pour leur transmettre le plaisir de jouer et partager la musique.

Le Centre musical CAMMAC est un organisme de bienfaisance reconnu et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications, mais le soutien au fonctionnement représente moins de 5 % de son budget d'opération. Ce soutien devrait être majoré pour un organisme aussi unique, afin de permettre au Centre musical de se déployer et de faire bénéficier davantage la communauté des Laurentides et le réseau scolaire de leurs programmes musicaux et éducatifs. Le Centre CAMMAC doit aussi relever un important défi avec la mise aux normes d'un ensemble immobilier à caractère patrimonial qui nécessite des investissements importants.

Enfin, la MRC endosse pleinement les recommandations proposées dans le mémoire du Centre musical CAMMAC.

Le Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides

Un autre joyau né dans Argenteuil en 1997, sous l'initiative de la MRC et du Conseil d'expansion économique d'Argenteuil, dont la mission couvre maintenant l'ensemble des Laurentides. Cet organisme, très dynamique et qui sert de modèle dans d'autres régions du Québec, attire des tournages dans les 8 MRC des Laurentides, lesquelles génèrent d'importantes retombées économiques.

La MRC a à cœur l'avenir de cet organisme sans but lucratif et s'inquiète des impacts possibles de la perte d'une aide financière annuelle qui provenait de la défunte Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides. La MRC endosse complètement les recommandations formulées par le Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides pour assurer sa santé financière et favoriser l'augmentation du nombre de tournages dans les régions du Québec.

Programme de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

La MRC d'Argenteuil est d'avis qu'il est important d'offrir des programmes régionaux pour le soutien aux artistes et aux organismes culturels. À cet égard, le nouveau Programme de partenariat territorial du CALQ dédié aux artistes et organismes professionnels reconnus est intéressant. Par contre, le fait que la MRC d'Argenteuil ne dispose préalablement d'aucune garantie à savoir s'il y aura des artistes et des organismes sur son territoire qui pourront bénéficier de ce programme constitue un frein à son engagement financier. Toutefois, dans la situation où la MRC serait sollicitée pour appairer les sommes nécessaires à la réalisation de projets sélectionnés par le CALQ pour des artistes et organismes œuvrant sur son territoire, il serait beaucoup plus facile de s'engager dans ce type d'entente.

3- LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

La MRC d'Argenteuil dispose d'un important patrimoine bâti (agricole, industriel, institutionnel, résidentiel et religieux). D'abord colonisé par des Français, puis par des Anglais, des Américains, des Écossais et des Irlandais, les lieux de culte ont été multipliés par deux ou par trois selon les municipalités pour servir les différentes confessions religieuses : catholique, anglicane, baptiste et presbytérienne pour ne nommer que les principales.

Les fonds octroyés par le Conseil du patrimoine religieux du Québec pour la restauration ont permis de préserver et restaurer plusieurs églises dans Argenteuil. Les fonds pour la restauration sont essentiels, mais la MRC est d'avis qu'il faut aussi soutenir davantage la reconversion des édifices religieux pour accueillir de nouvelles fonctions. Avec la diminution de la pratique religieuse et le vieillissement de la population, si l'on souhaite que ces édifices demeurent un patrimoine vivant au cœur des communautés, il faut trouver des solutions innovantes pour réinvestir ces lieux.

La MRC d'Argenteuil détient une solide expérience suite à la mise en œuvre de projets de restauration et de reconversion de deux bâtiments patrimoniaux dont elle est devenue propriétaire, soient l'ancienne gare et l'ancien palais de justice de Lachute. La MRC a d'ailleurs reçu plusieurs prix à cet effet, dont :

- Le certificat d'honneur (2009) décerné par le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) dans la catégorie « projet remarquable » pour la restauration de l'ancien palais de justice de Lachute, qui s'est faite dans le respect de l'histoire et selon les règles de l'art.
- Le certificat d'honneur (2013) décerné par Action Patrimoine dans la catégorie « projet remarquable » pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine du Québec, en particulier pour la restauration et la mise en valeur de la Gare historique de Lachute.

Dans sa planification stratégique 2013-2017 intitulée *Ensemble, façonnons l'avenir*, la MRC s'est engagée à poursuivre le soutien à la restauration d'édifices patrimoniaux et à prioriser le recyclage et la conversion d'édifices patrimoniaux avant d'investir dans la construction de nouveaux bâtiments. Entre 2009 et 2014, la MRC a investi 50 000 \$ pour contribuer à la réalisation de carnets de santé et de travaux de préservation, de restauration et d'entretien de bâtiments patrimoniaux à vocation publique. En 2016, la MRC a réservé une enveloppe de 15 000 \$ à cet effet.

La MRC d'Argenteuil accompagne plusieurs municipalités locales dans des projets de restauration et de reconversion d'édifices patrimoniaux. Certains de ces projets se concrétisent tels que le projet de déménagement et d'agrandissement de la bibliothèque de Lachute piloté par la Ville de Lachute et qui sera bientôt installée dans l'ancienne église Unie sur la rue

Principale. D'autres projets n'ont pas encore abouti et l'avenir de certains de ces bâtiments patrimoniaux est très précaire.

L'expérience nous démontre que les projets de restauration et de reconversion du patrimoine bâti sont complexes et souvent plus onéreux que des constructions neuves. Les subventions sont essentielles pour permettre à ces projets de sauvegarde et de restauration de se concrétiser et de recevoir l'appui de la population, d'autant plus dans les municipalités dévitalisées.

Afin de favoriser la sauvegarde, la restauration et le recyclage du patrimoine bâti, la MRC propose :

- Augmenter les fonds pour le Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications ;
- Maintenir le soutien financier à la restauration du patrimoine religieux via le Conseil du patrimoine religieux du Québec;
- Accroître le soutien financier destiné au recyclage des lieux de culte pour leur permettre accueillir de nouvelles fonctions.

4- VIRAGE NUMERIQUE, INTERNET HAUTE VITESSE ET L'ACCÈS A LA CULTURE

De plus en plus de contenus sont diffusés sur des plates-formes numériques et cela permet d'améliorer l'accès aux arts et à la culture. La promotion du tourisme culturel a aussi pris le virage numérique et fait de plus en plus appel à ces technologies. Par contre, la desserte Internet haute vitesse demeure encore très déficiente hors des grands centres et des noyaux urbains.

Dans la MRC Argenteuil, à l'instar de d'autres MRC des Laurentides, de nombreux secteurs ne sont pas du tout ou très partiellement desservis (environ 35 % des habitations) et cela représente un frein au développement économique, social, culturel et éducatif de la communauté. L'amélioration de la desserte d'Internet haute vitesse représente donc un enjeu important pour donner un accès équitable aux contenus culturels et artistiques numériques sur l'ensemble du territoire du Québec. À cet effet, la MRC d'Argenteuil multiplie les efforts depuis une dizaine d'années auprès du gouvernement du Québec pour qu'il réalise une expérience pilote de déploiement d'Internet très haut débit sur son territoire. En 2015, la MRC a adopté la Stratégie numérique d'Argenteuil car la MRC croit que le secteur numérique constitue un important moteur de développement à tous les égards.

5- SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

LES ENTENTES DE PARTENARIAT AVEC LES MRC: UN IMPORTANT LEVIER DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL RÉGIONAL

- Conclure des ententes de développement culturel sur une base triennale minimalement;
- Conserver un cadre de référence qui aborde la culture dans un sens large et dans une perspective de développement des collectivités pour des projets qui collent aux besoins et aux spécificités du milieu;
- Rehausser les crédits réguliers pour le financement des projets afin que les ententes de partenariat soient souples et flexibles afin de répondre davantage aux besoins et aux impératifs de la communauté;
- Mettre les ententes de partenariat avec les instances municipales et régionales au cœur de la nouvelle Politique culturelle du Québec pour ainsi développer et faire rayonner la culture dans les régions et les municipalités du Québec.

SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS ET AUX MUSÉES EN RÉGION

- Lever le moratoire sur la reconnaissance des musées et mettre de l'avant des critères spécifiques pour reconnaître les musées régionaux et leur importance dans le réseau muséal du Québec;
- Développer des ententes de développement culturel pour le soutien au fonctionnement des musées régionaux en partenariat avec les instances municipales ou régionales;
- Permettre aux musées régionaux, mêmes s'ils ne sont pas reconnus, de bénéficier des divers programmes offerts par le MCC, plus particulièrement celui d'Aide au renouvellement des expositions permanentes ainsi que le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ);
- La MRC endosse pleinement les recommandations formulées dans le mémoire du Centre musical CAMMAC et du Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides et recommande que le MCC soutienne adéquatement ces deux organismes très dynamiques;
- Apporter une modification au processus d'engagement des partenaires dans le cadre du nouveau Programme de partenariat territorial du CALQ.

LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

- Augmenter les fonds pour le Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications ;
- Maintenir le soutien financier à la restauration du patrimoine religieux via le Conseil du patrimoine religieux du Québec;
- Accroître le soutien financier destiné au recyclage des lieux de culte pour leur permettre accueillir de nouvelles fonctions.

VIRAGE NUMÉRIQUE, INTERNET HAUTE VITESSE ET L'ACCÈS À LA CULTURE

- Amélioration de la desserte d'Internet haute vitesse sur les territoires qui sont partiellement ou pas du tout desservis;
- Réaliser une expérience pilote de déploiement d'Internet très haut débit dans la MRC d'Argenteuil.